

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le vingt trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO - M DARASSE – Mme ALCOUFFE - M FABRE – Mme MARTY - Mme ALLETRU.

Etaient absents avec pouvoir : M TACCONE représenté par Mme VIDAL – Mme MAUREL représentée par Mme JACONO – M MOLIERES représenté par Mme FADDI.

Etaient absents : M DOMINGUEZ.

Date de la convocation : 17 juin 2016

Secrétaire de séance : M DARASSE Didier

Le procès verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- patus du Buguet Haut
- travaux église de St Martin
- travaux salle des fêtes
- réaménagement des prêtres
- aspirateur de feuilles
- personnel communal
- rapport enquête publique RAGT
- proposition de vente du taille haie
- questions et informations diverses

DCM 2016-029
PATUS DU BUGUET HAUT

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2015-84 A en date du 17 décembre 2015 par laquelle la procédure de la vente des biens de la section de commune du Buguet Haut avait été lancée avec un prix de vente fixé à 0.45 € le m²,

Vu l'arrêté n° 2016-11 portant convocation des électeurs de la section à se prononcer sur la vente de la parcelle D 705,

Considérant le résultat du vote du 28 mai 2016, soit 8 voix pour la vente du bien de la section de commune du Buguet Haut et 1 voix contre, conformément au plan de répartition proposé et repris dans le document d'arpentage dressé par la SARL Géo Sud Ouest le 4 février 2016,

DECIDE à l'unanimité, la vente de la parcelle D 705, bien de la section de commune du Buguet Haut selon la répartition suivante :

- M MOLIERES Frédéric, parcelle nouvellement cadastrée D 705a, d'une surface de 903 m²,
- M et Mme GOUDJERKAN Mohamed, parcelle nouvellement cadastrée D 705b, d'une surface de 237 m²,
- Mme GABEL Agnès, parcelle nouvellement cadastrée D 705c, d'une surface de 138 m²,
- Mme BARTHES Céline et M ROSSIGNOL Kévin, parcelle nouvellement cadastrée D 705d, d'une surface de 244 m²,
- M JULLIE Jean-Claude, parcelle nouvellement cadastrée D 705e, d'une surface de 1464 m²,
- M JULLIE Jean-Claude, parcelle nouvellement cadastrée D 705f, d'une surface de 654 m²,
- Indivision MOLIERES Bernard, Alain et Simonne, parcelle nouvellement cadastrée D 705g, d'une surface de 375 m²,
- M GAYRAUD Pascal, parcelle nouvellement cadastrée D 705h, d'une surface de 71 m²,
- M GAYRAUD Pascal, parcelle nouvellement cadastrée D 705i, d'une surface de 68 m²,
- M et Mme GAUVIN Jean-Pierre, parcelle nouvellement cadastrée D 705j, d'une surface de 470 m².
- Commune de DAMIATE, parcelle nouvellement cadastrée D 705k, d'une surface de 549 m².
- Commune de DAMIATE, parcelle nouvellement cadastrée D 705l, d'une surface de 555 m².

ACCEPTE de solliciter la Préfecture afin d'engager la procédure administrative permettant de procéder à la cession énoncée ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame Nicole VIDAL, Maire Adjoint, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

DCM 2016-030
TRAVAUX SALLE DES FETES

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis qu'elle a recueillis pour le remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et l'opération de désamiantage.

- désamiantage : GMB = 5 301.00 € TTC, TP Benazech = 4 380.00 € TTC
- menuiseries : SASU Lavielle = 59 422.80 € TTC, CCM = 46 218.00 € TTC, DURAND = 45 760.99 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'entreprise TP Bénazech basée à ALBI pour réaliser le désamiantage préalablement au remplacement des menuiseries pour un montant de 4 380.00 € TTC.
- DECIDE de retenir l'entreprise CCM basée à ST PAUL CAP DE JOUX pour remplacer toutes les menuiseries de la salle des fêtes pour un montant de 46 218.00 € TTC.
- CONDITIONNE l'acceptation de ces devis à une réalisation des travaux entre le 3 et le 20 octobre 2016.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout les documents nécessaires à la l'exécution de la présente délibération.

DCM 2016-031
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ASPIRATEUR DE FEUILLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de SERVIES souhaite faire partie de la mutualisation de l'aspirateur de feuilles ; elle rappelle les termes de la convention de mise à disposition de celui-ci entre les communes de St Paul Cap de Joux, Damiatte et Guitalens L'Albarède.

Considérant que la mise à disposition de cet équipement optimise son utilisation et génère des économies au sein de chaque collectivité, Madame le Maire propose d'intégrer la commune de Serviès à compter du 1^{er} juin 2016 et demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'aspirateur de feuilles entre les communes de St Paul Cap de Joux, Damiatte, Guitalens L'Albarède et Serviès ci-annexée.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ladite convention.

DCM 2016-032

RENOUVELLEMENT CAE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de personnel pour la garderie et l'entretien des locaux communaux. Elle précise que l'agent employé actuellement par la commune en CAE a donné entière satisfaction. Elle propose de renouveler ce contrat aidé par l'Etat à hauteur de 70 % du SMIC sur base de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 6 mois à compter du 23 août 2016.
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 20 heures hebdomadaires.
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce renouvellement.

COMPTE RENDU

EGLISE ST MARTIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à sa demande, l'entreprise CCM est venue réparer une fuite sur le toit de l'église de St Martin. Lors de son intervention, M ESTIVAL a constaté que la fente sur le mur, dans le chœur de l'église, le long de la voute, s'élargit. Il a conseillé à Madame le Maire de demander un diagnostic à un maçon.

Madame le Maire a donc sollicité l'entreprise PMG de GUITALENS L'ALBAREDE qui a déjà travaillé pour le compte de la commune à l'église de Lacapelle. Elle présente au Conseil Municipal le devis de M PAUTHE qui s'élève à 8 150.00 € HT.

Monsieur BLANC suggère de réaliser une étude de sol pour comprendre l'origine du problème et réaliser les travaux en conséquence. Monsieur DARASSE propose de demander un autre diagnostic à l'entreprise CMV Rénov, basée à VIELMUR, spécialisée dans la restauration.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise CMV Rénov avant de prendre une décision.

REAMENAGEMENT DES PRETS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les simulations réalisées par la Banque Postale pour le réaménagement des prêts conclus pour les travaux de l'avenue du Carbounel et de l'agrandissement de l'école. Les taux passeraient de 3.90 % à 1.50 % ou 1.85 %. Jusqu'à présent, le Crédit Agricole auprès de qui les prêts avaient été contractés ne souhaitait pas réviser les taux. Finalement, une proposition sera faite dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal, à proposition équivalente, privilégiera celle du Crédit Agricole.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cuisinière a demandé que son temps de travail soit réduit à un mi-temps en ne travaillant que les lundis et mardis. Elle précise qu'actuellement, cette employée est rémunérée sur la base de 30 H par semaine. Avec un emploi du temps basé sur l'année scolaire, Madame le Maire et Madame VIDAL, Maire Adjoint chargée des affaires scolaires, ont préparé un planning, qui avec un temps de travail annualisé, ramène la durée de travail à 14H.

Au vu de la nécessité de service et considérant l'organisation actuelle, le Conseil Municipal accepte la diminution de travail de cet agent, dit que le planning est fixé par l'employeur et délibèrera définitivement lors de la prochaine séance après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

RAPPORT ENQUETE PUBLIQUE RAGT

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique concernant l'extension de la capacité de stockage de la RAGT. La demande du Conseil Municipal, à savoir que les poids lourds empruntent la voie communale qui longe la voie ferrée et non l'avenue de Serviès a été reprise dans ledit rapport.

PROPOSITION DE VENTE DU TAILLE HAIE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a fait l'acquisition d'un taille haie avec perche pour faciliter le travail des services techniques. Elle propose de vendre le taille haie Oléomac qui n'est plus utilisé. Le Conseil Municipal donne son accord et fixe le prix de vente à 200 €.

Toujours en ce qui concerne le matériel, Madame le Maire précise que la tondeuse, propriété des communes de Damiatte et St Paul, est régulièrement en panne. Il faudra certainement la remplacer en 2017.

Le support du disque de l'autolaveuse est cassé et on ne peut trouver de pièce détachée. Remplacer la machine coûterait 4 500 €. Considérant que pour le moment, l'autolaveuse peut fonctionner, la décision est remise à plus tard.

ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés pour réparer l'éclairage public ; notamment en raison de l'évolution de la réglementation (fin des ampoules à mercure). Elle a contacté plusieurs fournisseurs, aucun ne préconise la même solution. Par contre, Energie Service Lavaur nous a rendu service et a conseillé les services techniques. Madame le Maire précise que cet établissement public assure la maintenance de l'éclairage public de la commune de Labastide St Georges. Elle se renseignera sur les conditions techniques et financières de la convention et la soumettra au Conseil lors de la prochaine séance.

TROPHEE DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle l'organisation du trophée des associations à la salle des fêtes de St Paul le 1^{er} juillet prochain. Cette manifestation, parrainée par les municipalités de Damiatte et St Paul sera l'occasion de féliciter et remercier les bénévoles pour leur implication dans la vie locale. Elle demande aux élus de confirmer leur participation.

SIGNALETIQUE

Madame le Maire, conformément à la décision du Conseil Municipal, a réuni deux devis pour la mise en place d'une signalétique dans le village pour les bâtiments publics et les professionnels. Le devis de Sud Ouest Signalisation s'élève à 1 200 €, celui de M GILLY de Damiatte à 3 564 €. Devant une différence aussi importante alors que la demande avait été la même, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de contacter les deux fournisseurs pour obtenir des explications avant de se prononcer.

ZONE DE LOISIRS ST CHARLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que mardi 29 juin, l'association de randonnée de Graulhet et la Fédération Départementale Génération Mouvement ont choisi d'organiser une manifestation à St Charles. Les aménagements réalisés en font un site attrayant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H15.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme VIDAL</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i> <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme JACONO</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme FADDI</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 23 juin 2016

